



No de résolution
et annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 23 JANVIER 2024, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Madame Natacha Garneau-Tremblay, première vice-présidente et conseillère de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur David Morin, deuxième vice-président, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil
Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste

Était absent :

Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2023
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Entente intermunicipale : révision des pourcentages d'utilisation des conduites
7. Achat d'un camion fourgon
8. Consommation d'eau pour les mois de novembre et de décembre 2023
9. Rapport sur la consommation réelle de l'année 2023 pour chaque municipalité
10. Rapport sur la vérification des débitmètres 2023
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 38 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

24-01-001 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

24-01-002 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2023 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

24-001 22-11-23 Courriel de MADAME OCÉANNE OUHAYOUN, technicienne administrative à la Prévention des sinistres, FQM ASSURANCES, nous transmettant le rapport d'inspection du conseiller en prévention faisant suite à sa visite de nos installations le 7 novembre 2023 et dans lequel il nous présente ses recommandations ou corrections à effectuer.

24-002 28-11-23 Courriel du GREFFE, VILLE DE BELOEIL, nous nous transmettant la résolution numéro 2023-11-498 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2024.

24-003 28-11-23 Lettre de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU, courtier en assurance de dommages, CHAPDELAIN ASSURANCES, nous transmettant un document à vérifier et à corriger, s'il y a lieu, en prévision du renouvellement 2024.

24-01-003 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Hébert

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 24-01, du chèque numéro 20721 au chèque numéro 20740, du déboursé numéro 202300807 au déboursé numéro 202300886 et du déboursé numéro 202400001 au déboursé numéro 202400060 pour un montant total de 789 088,13 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

24-01-004 POINT 6. ENTENTE INTERMUNICIPALE — RÉVISION DES POURCENTAGES D'UTILISATION DES CONDUITES

ATTENDU QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les municipalités membres de la Régie en juin 2003 et révisée en avril 2017;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit à l'article 13.3 que les capacités maximales d'utilisation, fixée à l'annexe 4, doivent être révisées tous les trois (3) ans afin de refléter le fonctionnement réel du réseau;



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

de résolution
annotation

ATTENDU QUE les pourcentages d'utilisation apparaissant à l'annexe 4 de l'entente étaient basés sur les consommations réelles mesurées des années 2018, 2019 et 2020;

ATTENDU QUE la révision doit s'effectuer sur la base des consommations réelles des années 2021, 2022 et 2023 et s'appliquer pour les trois (3) années subséquentes;

ATTENDU QUE le projet d'addenda numéro 3, reflétant l'annexe 4 révisée le 5 janvier 2024, a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Hébert

ET RÉSOLU D'adopter l'addenda numéro 3, révisant l'annexe 4 de l'entente intermunicipale de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu datée du 5 janvier 2024, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

24-01-005

POINT 7. ACHAT D'UN CAMION FOURGON

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs pour l'achat d'un camion fourgon Ford Transit châssis cabine T350 TI de l'année 2024;

ATTENDU QUE sur les deux soumissions reçues, celle de Ostiguy Ford inc. est la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

QUE le conseil accorde le contrat à Ostiguy Ford inc., pour la fourniture d'un camion fourgon Ford Transit châssis cabine T-350 TI d'une somme de 78 088,16 \$ taxes incluses.

QUE cette somme est payable à même le fonds de roulement;

QUE le remboursement du fonds se réalise sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

POINT 8. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2023

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de novembre et de décembre 2023 sont joints au présent point.

POINT 9. RAPPORT SUR LA CONSOMMATION RÉELLE DE L'ANNÉE 2023 POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ

Le rapport concernant la consommation réelle de l'année 2023, pour chaque municipalité, est joint au présent point.

POINT 10. RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES 2023

Le rapport concernant la vérification des débitmètres, dont une copie en format PDF a été remise à chaque membre, est joint au présent point.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 11. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

24-01-006 POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 48 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier
président